

ARRÊTÉ n° 2002-134

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 12/05/2022

Le/la Directeur/trice de l'UFR ASSP

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2022-84 du 8 avril 2022 ;
- Vu** l'arrêté 2022-89 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 12 mai 2022,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 12 mai 2022, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : H334

Président de bureau de vote : Stéphane CHRETIEN

Assesseure 1 : Sandrine DAVID

Assesseure 2 : Adeline PERARDELLE

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 14/04/2022

Pour la Présidente,
Le/la Directeur/trice de l'UFR de
l'UFR ASSP

